*Les prestations du service*

# INGÉNIERIE TERRITORIALE & TOURISTIQUE

AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES DE VENDÉE

VENDÉE EXPANSION

**Le Service Ingénierie Territoriale et Touristique propose aux collectivités adhérentes à l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée (Société Publique Locale), une gamme de prestations d'ingénierie touristique personnalisées et adaptées à leurs besoins et aux problématiques de leurs territoires.**

# LES PRESTATIONS DU SERVICE **INGÉNIERIE TERRITORIALE & TOURISTIQUE**

Exemples des prestations proposées aux collectivités adhérentes à la SPL :

> Études d'opportunités pour la valorisation d'une activité touristique,
> Etudes d'audit et de développement de l'hébergement touristique marchand d'un territoire,
> Audits d'équipements touristiques publics,
> Recherche de porteurs de projets touristiques,
> Stratégies de développement touristique de sites naturels ou de territoires.

Au-delà des prestations citées ici, les demandes des collectivités étant le plus souvent très spécifiques, des réponses personnalisées et adaptées aux attentes sont proposées aux adhérents de l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée.

Vous trouverez, dans les pages suivantes, des **exemples de missions** menées récemment.

# **SUD VENDÉE LITTORAL :** APPUI À LA DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE EN MATIÈRE DE TOURISME À VÉLO

**La Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, plus vaste territoire intercommunal de Vendée par sa superficie (44 communes sur 942 km²), dispose de nombreux atouts touristiques et est traversée par des itinéraires cyclables majeurs. A ce titre, les élus se sont interrogés sur les enjeux touristiques de l'activité vélo à l'échelle de la nouvelle intercommunalité.**

Afin d'être accompagnés dans leur réflexion, les élus ont sollicité l'appui technique de l'Agence de Services aux Collectivités Locales de la Vendée.
La mission s'est appuyée sur une méthode participative grâce à la mobilisation d'un groupe de travail composé d'acteurs locaux du tourisme à vélo. Leur connaissance terrain, indispensable à la réflexion, a permis d'orienter les choix des élus.

L'Agence a tout d'abord apporté à la collectivité un éclairage sur les tendances nationales et locales du marché du tourisme à vélo ainsi que sur les critères essentiels d'une offre cyclable de qualité. Les élus ont ensuite défini en séance de travail, les caractéristiques essentielles d'un itinéraire cyclable d'intérêt communautaire.

Dans un second temps et grâce à un outil d'évaluation créé et fourni par l'Agence, le groupe de travail a été mobilisé sur le terrain afin d'auditer les itinéraires vélos locaux. A partir des données récoltées, l'Agence a mené une analyse qualitative et une classification des circuits intercommunaux (sécurité, services, intérêt du circuit, état du revêtement, sites desservis, ...).

A partir de ces analyses, les élus ont pu identifier les points noirs de leurs offres cyclables et décider les types d'actions à mener pour les résoudre. Ils ont choisi de travailler en priorité sur les traversées non sécurisées d'axes routiers majeurs et le jalonnement. La Communauté de Communes Sud Vendée Littoral dispose désormais d'une feuille de route lui permettant de piloter les actions à mener pour améliorer la qualité et l'intérêt de ses offres cyclables et ainsi offrir aux clientèles une expérience de qualité.

# **PAYS DE CHANTONNAY :** ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DE VALORISATION TOURISTIQUE DES 3 LACS

**Afin de renforcer la dimension touristique de son territoire, la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay a souhaité être accompagnée afin de renforcer la mise en valeur de l'un de ses atouts phares : les lacs de Rochereau, de la Vouraie et de l'Angle Guignard.**

La mission s'est déroulée en 3 temps forts et a été engagée sous la forme d'une démarche participative en mobilisant dans un groupe de travail plusieurs élus et acteurs du tourisme locaux afin d'apporter leur vision de terrain (hébergeurs, associations, Offices de Tourisme, etc.).

Dans un premier temps, une analyse et une présentation des tendances nationales sur la mise en tourisme des plans d'eau douce ont été réalisées. Un fort regain d'intérêt en la matière a pu être constaté, stimulé par de nombreuses évolutions en termes de loisirs proposés et d'hébergement.

Dans un second temps, un diagnostic des offres touristiques environnant les 3 lacs a été mené. Cet état des lieux a permis de mettre en lumière les forces et les faiblesses de chaque site et d'identifier leurs potentiels de développement.

Ces deux étapes ont permis d'aboutir à l'élaboration d'un plan d'actions autour de quatre grandes orientations majeures, elles-mêmes déclinées en fiches-actions. Certaines d'entre elles sont du ressort de la collectivité. D'autres pourront être conduites par les acteurs locaux et ce, d'autant plus facilement qu'ils ont eux-mêmes participé à leur élaboration (création d'un produit d'appel fort, développement en complément d'un panel d'offres loisirs, soutien à la découverte et l'animation du lac, ...).

Plusieurs des actions définies lors de cette mission sont en cours de mise en œuvre par la collectivité, dont une action phare souhaitée depuis longtemps par les prestataires touristiques locaux : la réouverture de la baignade sur le Lac de l'Angle Guignard, inaugurée pour le début de saison 2018.

# **PAYS DE MORTAGNE :** UN MEILLEUR ACCUEIL POUR LES CAMPING-CARISTES

**Constatant sur leur territoire le développement des flux de camping-cars, notamment liés à la proximité du Puy du Fou, les élus de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne sur Sèvre, ont décidé de créer plusieurs aires d'accueil pour camping-cars sur leur territoire et ont déterminé 4 sites d'implantation potentiels à La Verrie, aux Landes Genusson, à Mallièvre et à Saint Aubin des Ormeaux. Ils ont ensuite sollicité l'appui de l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée afin d'être accompagné dans leur démarche.**

Au regard des objectifs des élus et des sites choisis, la mission de l'Agence s'est déroulée en 2 temps.

Une première étape d'analyse des tendances du marché du camping-car, permettant d'une part aux élus de mesurer le poids de ce marché, mais aussi de connaître les profils et les pratiques de la clientèle, et d'identifier les services attendus sur les aires d'accueil. L'Agence a ensuite illustré ses propos par la présentation d'aires de camping-cars exemplaires réalisées dans d'autres territoires.

Au terme de cette première étape, et au regard des tendances présentées, l'Agence a analysé les principaux atouts et faiblesses touristiques des 4 sites d'implantations choisis par les élus. A partir des conclusions de cette première étape, les élus ont pu affiner la définition de leurs 4 projets d'aires d'accueil et choisir les services à proposer.

Ces éléments clés ont permis dans un second temps à l'Agence d'évaluer la faisabilité technique des projets : détermination des contraintes techniques pour chaque site d'implantation ; proposition d'une ou plusieurs esquisses d'aménagement et définition du chiffrage.

# **PAYS DE FONTENAY-VENDÉE :** AUDIT ET PERSPECTIVES DE L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE MARCHAND

**L'hébergement touristique marchand est l'une des composantes fondamentales de l'activité touristique d'un territoire et constitue un enjeu majeur en matière de développement touristique à l'échelle de la Vendée et de ses territoires. C'est à ce titre que le Schéma Départemental du Développement Touristique 2017-2021 adopté par le Conseil Départemental le 7 avril 2017 fixe dans son axe stratégique n°5 l'objectif de « Favoriser la montée en gamme des hébergements marchands de la Vendée ». A l'échelle de la Vendée, de grands écarts sont constatés entre les territoires : nombre et types de structures, répartition géographique des lits, qualité des offres, durées de séjours… Il en ressort des problématiques singulières.**

Ainsi, afin d'aider les territoires à mieux connaître les problématiques locales de l'hébergement touristique marchand et d'accompagner les territoires dans la structuration de leurs offres, le Département a missionné l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée pour mener des missions d'audit et de perspectives de l'hébergement touristique marchand des territoires Vendéens. Ces missions sont menées localement, à l'échelle intercommunale sur des territoires prioritaires pilotes. Le premier territoire pilote retenu par les élus départementaux était la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte.

Cette mission s'est déroulée en 3 temps. La première étape de la mission a permis aux élus d'identifier les attentes et les pratiques des clientèles en matière d'hébergement marchand et de leur montrer des exemples de réalisations exemplaires dans d'autres territoires.

Dans un second temps, et au regard des conclusions de la première étape, l'Agence a réalisé une analyse quantitative et qualitative des offres locales en hébergements marchands : points forts du territoire mais aussi domaines où l'offre touristique apparaît faible ou insuffisamment adaptée aux exigences clients.
Enfin, et à partir des constats et écarts identifiés, l'Agence a proposé à la collectivité des orientations et des pistes d'actions opérationnelles visant à redynamiser le parc intercommunal en hébergements touristiques marchands.

# **DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE :** DÉFINITION D'UN RÉSEAU D'AIRES DE SERVICES SUR LA VÉLODYSSÉE

**Le vélo constitue un des axes majeurs de la politique départementale de développement touristique. Il fait l'objet depuis de nombreuses années, d'actions constantes en matière d'investissement et d'animation. Dans le cadre du Schéma Départemental du Développement Touristique 2017-2021, le Département a souhaité réaffirmer cet engagement en faveur de la promotion et du développement du tourisme à vélo. C'est dans cet esprit qu'il souhaite désormais disposer d'un réseau d'aires de services dédiées à l'accueil des touristes à vélo, en nombre suffisant et correspondant aux besoins de cette clientèle.**

Afin d'être accompagné dans cette réflexion, le Conseil Départemental de la Vendée a sollicité l'appui technique de l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée. Pour mener cette mission, l'Agence a mis en place une démarche participative et collaborative en impliquant pour chaque territoire traversé, un référent local spécialisé dans l'activité cyclable.

Cette mission s'est déroulée en 3 temps. La première étape de la mission a permis d'identifier les attentes et les pratiques des clientèles vélo et de présenter des exemples de réalisations exemplaires dans d'autres territoires en matière d'aires de services. Dans un second temps, l'Agence a réalisé un pré inventaire des services à destination des touristes à vélo le long de la Vélodyssée, puis mobilisé les référents vélos locaux afin qu'ils puissent enrichir l'inventaire de leur territoire. Au regard des services inventoriés, plusieurs sites clés ont été identifiés. A partir d'un outil d'audit élaboré spécifiquement par l'Agence, chaque site a été audité, afin de mesurer l'état de ses services et son environnement.

Enfin, et à partir des pratiques des clientèles, des services existants et des prestations attendues sur une aire de services, l'Agence a défini un réseau d'aires principales et secondaires à destination des touristes à vélo. Chaque site identifié a fait l'objet de recommandations spécifiques. A partir des conclusions de cette mission, le Département a élaboré un dispositif de soutien financier visant à soutenir la création des aires de services pour les touristes à vélos, recommandées dans les conclusions de la mission.

## CONTACT :

**Olivier POIRIER-COUTANSAIS & Déborah PELLETANT**
AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES DE VENDÉE
Service Ingénierie Touristique et de Projets

Tél. **02 51 44 91 02**

AGENCE DE SERVICES
AUX COLLECTIVITÉS
LOCALES DE VENDÉE

3 rue de l'Atlantique
CS 80206 - 85005 LA ROCHE SUR YON CEDEX

Conception, rédaction, impression : Vendée Expansion - décembre 2018 - 25 exemplaires